



PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

SÉANCE SPÉCIALE

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 27 janvier 2014 à 15 h, à l'hôtel de Région, situé au 161, rue de la Gare à Saint-Jérôme.

PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane Maher, maire de la Ville de Saint-Jérôme
Madame Louise Gallant, mairesse de la Municipalité de Sainte-Sophie
Monsieur Germain Richer maire de la Ville de Prévost

Sont également présents :

Monsieur Yvan Patenaude, secrétaire de la Régie
Monsieur Matthieu Ledoux, trésorier de la Régie
Monsieur Érick Frigon, chargé de projet de la Régie

2014-01-127/413
ITEM 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU QUE la présente séance soit et est ouverte à 15 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-01-27/414
ITEM 2

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 27 JANVIER 2014

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2014-01-27/415
ITEM 3

MODIFICATION À L'ENVERGURE D'UN CONTRAT/SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, POUR LA SURVEILLANCE ET LA GESTION DE CONSTRUCTION RELATIFS AUX TRAVAUX DU COMPLEXE SPORTIF / ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (BA-2010-60)

ATTENDU QUE par sa résolution 2012-08-29/208 la Régie a octroyé les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis, pour la surveillance et la gestion de construction (BA-2010-60) étape II à Cima+/DC/MD/GM pour un montant maximum de 1 135 000 \$ (plus taxes).

ATTENDU QU'au cours de l'année 2013 le processus d'appel d'offres a été complété mais les travaux n'ont pas été réalisés en raison de la grève de la construction, de la nécessité pour la Régie de se conformer à la Loi sur le bâtiment ainsi que des délais échus;

ATTENDU QUE la reprise du processus d'appel d'offres entraîne une charge de travail supplémentaire au Consortium, non prévue à l'appel d'offres initial;

ATTENDU la correspondance ci-jointe de monsieur Conrad Tardif, ingénieur, associé et directeur de projet au Consortium Cima+/DC/MD/GM, estimant les coûts supplémentaires des honoraires professionnels à un montant total de 49 000 \$ (taxes en sus).

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU QUE la Régie :

- 1. Approuve la demande de modification à l'envergure d'un contrat du Consortium Cima+/DC/MD/GM pour un montant supplémentaire de 56 337,75 \$ taxes incluses, ce qui porte la valeur du contrat à 1 349 385.50 \$ taxes incluses;**
- 2. Affecte cette dépense au règlement d'emprunt numéro 001.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2014-01-27/416
ITEM 7

LEVÉE DE LA SÉANCE DU 27 JANVIER 2014

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée à 15 h 13.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Stéphane Maher,
Président

Yvan Patenaude,
Secrétaire